



Le Crès, le 25 février 2015

M. Stéphane CHAMPAY  
Liste Agir pour le Crès  
13 rue des Etats Généraux  
34920 LE CRES

Service : Administration Générale  
Affaire suivie par : Olivier MOULIS  
N/Réf. : 0215/S2 /OM/MLZ/15-736 – 15-1312

**Objet : Agora**

Monsieur le conseiller municipal,

Permettez-moi dans un premier temps de vous présenter mes excuses pour ce délai de réponse.

S'agissant de vos souhaits d'information concernant le financement de l'Agora, vous trouverez en pièce jointe copie du bail emphytéotique et de la convention de mise à disposition non détachable, qui j'espère permettront la bonne tenue de vos dossiers.

Concernant le montant d'annuité que j'ai pu indiquer lors de mon discours, il émane d'une vision complète du plan de financement de ce projet, et non d'un simple raccourci numérique, et certainement politique mais je vous laisse seul juge. En effet, mon équipe et moi-même avons toujours défendu une gestion en bon père de famille, selon l'expression consacrée, des finances communales. Ainsi, prendre un projet global et l'envisager sous le seul aspect des dépenses est une erreur, voire une faute, de gestion. Comment occulter les recettes, qui font partie intégrante de la réflexion depuis le début, sans fausser totalement le résultat ?

Bref, vos dossiers mis à jour vous permettront certainement de calculer les possibilités de remboursement anticipé qui s'offrent à la ville. J'ajoute, pour parfaire votre information, qu'il n'est pas nécessaire de rechercher un quelconque montant de pénalités ou d'indemnités éventuelles, qui n'auront pas lieu de s'appliquer ici.

Un budget communal comme un budget familial, est composé de dépenses et de recettes. Un foyer qui investirait dans un nouveau véhicule sans intégrer le coût de reprise de son véhicule actuel serait certainement très riche ou très imprudent, aucune de ces deux positions n'étant envisagées par la ville.

Enfin, pour compléter mon propos, je vous précise qu'un budget communal est un ensemble, indivisible, et qu'une réflexion globale est nécessaire pour en appréhender les tenants et les aboutissants. Cette remarque m'amène à vous rappeler qu'outre la cession d'une partie du foncier dans le but de la réalisation de la résidence Athéna, d'autres opérations génératrices de ressources et appréhendées comme telles depuis le début permettront d'atteindre le montant du loyer annuel que j'ai annoncé.

.../...

.../...

Et surtout, je vous en conjure, évitez pour le futur les raccourcis politico-politiques qui n'attisent que les rancœurs et les incompréhensions. Vous avez tout à fait le droit de ne pas cautionner l'Agora, c'est un choix politique, je le respecte. Mais vraiment, n'avancez pas des hypothèses ou des arguments techniques fallacieux ou partiels, car ce n'est plus de la politique, c'est du mensonge, peut-être associé à la méconnaissance, mais je m'é gare...

Aucun bas de laine donc, aucune recette cachée dont vous n'auriez pas connaissance, aucune prise de risque irraisonnée dans ce projet, mais une simple application stricte de la gestion globale que nous menons, et qui engendrera à terme un équipement exceptionnel pour notre ville avec une annuité avoisinant les 171 000 € pour la ville, annuité pour un bâtiment remis à neuf à la fin du contrat. Annuité toutes taxes comprises, car il me semble essentiel également de porter à votre connaissance la réflexion menée quant à un potentiel assujettissement à la T.V.A. des loyers, assujettissement susceptible de minorer d'avantage le poids budgétaire évoqué.

J'en termine mais je pourrais encore vous en dire. Tout ceci, ce plan de financement tel que je vous le décris, intègre bien entendu le passage de l'Agglomération en Métropole et son attribution de compensation, la baisse annoncée des dotations de l'Etat, ainsi que le maintien des taux de fiscalité locale sur toute la durée du mandat, en conservant à la ville une capacité d'autofinancement annuelle supérieure à un million d'euros, ce qui, vous en conviendrez j'espère, nous laisse tout loisir d'envisager sereinement l'avenir, d'autant que cette capacité se considère hors investissement de voirie.

En espérant avoir répondu à vos attentes et restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le conseiller municipal, l'expression de mes salutations distinguées et de croire en mon entier dévouement.

Le Maire,



Pierre Bonnal

Dr